



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 octobre 2016  
Français  
Original : arabe

Assemblée générale  
Soixante et onzième session  
Point 34 de l'ordre du jour  
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité  
Soixante et onzième année

## Lettres identiques datées du 19 septembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois d'août 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour et du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 19 septembre 2016  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations de l'espace terrestre en août 2016**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
4 août	20 h 45	En Palestine occupée, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien qui circulaient à bord de deux véhicules tout terrain à roues polyvalents ont braqué des projecteurs en direction du territoire libanais, tandis que la patrouille se rendait du poste de Salha à celui de Dovev pour inspecter la barrière de fil barbelé.
9 août	09 h 00	En Palestine occupée, en face de la localité d'Adeïssé, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien à bord d'un véhicule tout terrain à roues polyvalent et d'une jeep de marque Defender se sont arrêtés et cinq d'entre eux en sont descendus pour effectuer des travaux d'entretien sur la barrière technique. Les soldats ont également braqué une mitrailleuse de 12.7 mm installée sur le véhicule en direction du territoire libanais. La patrouille est repartie à 10 h 20 en direction de la Palestine occupée.
13 août	14 h 45	Au lieu-dit Arid en face de la porte de Hassan, aux abords de la localité de Kfar Chouba, trois soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien, qui étaient dissimulés dans les fermes de Chebaa occupées, ont violé la ligne de retrait (la Ligne bleue délimitant ce secteur revendiqué par le Liban) et pénétré en territoire libanais sur une vingtaine de mètres. Ils ont cherché sans succès à enlever le berger Jihad Diab. Les autres soldats se sont mis en position de combat.
15 août	08 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, en face de Birket el-Naqqar, des soldats de l'ennemi israélien ont creusé une route et entrepris des travaux de génie entre les points d'observation n° 2 et n° 3 du contingent indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ils se sont servis de quatre trancheuses, escortés de quatre véhicules tout terrain à roues polyvalents, d'un véhicule de transport de personnel et d'un char Merkava. Une cinquantaine de soldats se sont mis en position de combat. Ils ont achevé leurs travaux à 19 heures.
	11 h 00	En Palestine occupée, en face de la route Kfar Kila-Adeïssé, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'un véhicule tout terrain à roues polyvalent et d'une jeep de marque Defender se sont arrêtés : huit soldats en sont descendus pour procéder à des travaux d'entretien sur la barrière technique; ils n'ont pas violé la Ligne bleue. Deux des soldats ont braqué leurs armes en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
16 août	07 h 40	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés la veille à l'extérieur de la barrière technique entre les points d'observation n° 2 et n° 3 du contingent indien de la FINUL. Ils se sont servis de quatre trancheuses, escortés de quatre véhicules tout terrain à roues polyvalents, d'un véhicule de transport de personnel et d'un char Merkava. Ils ont achevé leurs travaux à 19 heures.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
17 août	14 h 55 17 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées à l'extérieur de la barrière technique, au lieudit Saddané, en face du point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL. Ils se sont servis d'un bulldozer et d'une excavatrice de marque Poclain pour niveler un tronçon de 550 mètres environ sur la route de Saddané.
	20 h 00	En Palestine occupée, en face de la localité de Meïš el-Jabal, au poste de Roueïssé, des soldats de l'ennemi israélien stationnés à bord d'un véhicule de marque Raccoon Stalker ont pointé leur caméra de surveillance en direction du territoire libanais.
18 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieudit Saddané, près du point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL, en direction de Birket el-Naqqar. Une trentaine de soldats se sont servis de trois trancheuses et d'un bulldozer D9, escortés d'un char Merkava. Les bulldozers et les excavatrices ont nivelé la piste entre le point d'observation n° 2 du contingent indien de la FINUL et Birket el-Naqqar, à l'extérieur de la barrière technique, escortés d'une vingtaine de soldats. Ils ont achevé leurs travaux à 17 h 45.
21 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieudit Saddané, près du point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL, en direction de Birket el-Naqqar. Ils se sont servis de quatre trancheuses et de trois bulldozers D9, escortés de trois chars Merkava et d'une cinquantaine de soldats. Ils ont achevé leurs travaux à 19 heures.
	08 h 45	En Palestine occupée, en face de la localité de Rmeïch entre les points B38-1 et B39 près du poste de Khallet el-Boudiyé 1, deux excavatrices dotées d'un marteau piqueur ont franchi la barrière technique sans violer la Ligne bleue et entrepris d'élargir et de niveler la piste. Les soldats ont achevé leurs travaux à 19 h 40; leurs véhicules sont restés sur place.
22 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieudit Saddané et à Jabal el-Chahl, près du point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL, en direction de Birket el-Naqqar. Ils se sont servis de quatre trancheuses et de trois bulldozers D9, escortés de deux chars Merkava, de cinq jeeps de marque Defender, de cinq véhicules tout terrain à roues polyvalents et d'une cinquantaine de soldats, qui se sont mis en position de combat. Ils ont achevé leurs travaux à 19 heures.
	18 h 30	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
23 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl, en direction de Birket el-Naqqar. Ils se sont servis de 13 engins de génie, escortés de trois chars Merkava, de six jeeps de marque Defender et de six véhicules tout terrain à roues polyvalents. Les soldats se sont déployés et mis en position de combat. Ils ont achevé leurs travaux à 19 heures.
24 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl, en direction de Birket el-Naqqar. Ils se sont servis d'un bulldozer D9 et de six trancheuses, escortés de deux chars Merkava, de deux véhicules tout terrain à roues polyvalents et d'une quarantaine de soldats, qui se sont déployés et mis en position de combat. Ils ont achevé leurs travaux à 18 h 30.
	12 h 15	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa.
25 août	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août dans les fermes de Chebaa occupées, à l'extérieur de la barrière technique, au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl. Ils se sont servis de trois bulldozers de marque D9 et de quatre trancheuses, escortés d'une patrouille circulant à bord de deux chars Merkava et de six jeeps. Les soldats se sont déployés dans les collines environnantes, près du chantier des travaux. Ils ont achevé leurs activités à Saddané à 13 heures et poursuivi celles effectuées à Jabal el-Chahl jusqu'à 16 h 30, avant de réintégrer la Palestine occupée, accompagnés de leurs véhicules.
28 août	08 h 00 19 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl. Ils se sont servis de deux bulldozers D9 et de cinq excavatrices, escortés d'une patrouille constituée de trois chars Merkava et de six jeeps de marque Defender. Ils se sont déployés dans les collines environnantes et près du chantier des travaux. Ils ont achevé leurs activités et réintégré avec leurs véhicules la Palestine occupée.
29 août	08 h 00	Aux abords de la localité d'Abbassiyé-Hasbaya, en face de la mosquée, une excavatrice de l'ennemi israélien a déployé son bras sur trois mètres et demi au-dessus de la barrière technique en direction de la ligne de retrait (la Ligne bleue qui délimite un secteur revendiqué par le Liban). Elle a nivelé la piste et fait du désherbage, escortée d'une patrouille constituée d'une jeep de marque Defender, d'un véhicule tout terrain à roues polyvalent et d'une voiture banalisée. Les soldats ont achevé leurs travaux à midi et repris la direction du territoire occupé.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	08 h 00 19 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl. Ils se sont servis de deux bulldozers D9 et de quatre trancheuses, escortés d'une patrouille constituée de six jeeps de marque Defender et de trois chars Merkava. Les soldats de la patrouille se sont déployés dans les collines environnantes et près du chantier des travaux. Une barrière de six boudins de barbelés a été installée le long de la route depuis le point d'observation n° 3 vers Birket el-Naqqar. Les soldats ont achevé leurs travaux et sont repartis avec leurs véhicules en direction de la Palestine occupée.
	12 h 30	Près du poste d'observation n° 3, l'ennemi israélien a tendu une barrière de fil barbelé le long de la route construite le 28 août.
31 août	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés le 15 août à l'extérieur de la barrière technique au lieu-dit Saddané et à Jabal el-Chahl. S'aidant de deux bulldozers D9 et de deux trancheuses, 15 soldats ont installé une barrière de fil barbelé sur la route entre Birket el-Naqqar et le point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL, escortés d'une patrouille constituée de deux chars Merkava, de six jeeps et d'une trentaine de soldats. Ils ont achevé leurs travaux à 16 heures et ont réintégré la Palestine occupée avec leurs véhicules.

#### **Violations de l'espace maritime commises en août 2016**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 août	18 h 26	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 222 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
4 août	18 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
5 août	06 h 58	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 259 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 33	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 130 mètres environ et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
7 août	19 h 33	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres environ et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
10 août	18 h 26	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	21 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 400 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
11 août	18 h 28	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 205 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
12 août	09 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
13 août	00 h 05	Au large de Ras-Naqoura, des soldats d'une vedette militaire de l'ennemi israélien se sont servis d'un projecteur et d'un porte-voix pour lancer des avertissements à des bateaux de pêche libanais : ils ont tiré huit salves et une fusée éclairante afin d'inciter les pêcheurs à rebrousser chemin.
	01 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 167 mètres environ et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 1 h 45, elle a violé la frontière à nouveau, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres environ et y restant pendant huit minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
14 août	04 h 11	Au large de Ras-Naqoura, des soldats d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 370 mètres environ et y restant pendant sept minutes; ils se sont servis d'un porte-voix pour lancer des avertissements en hébreu et ont actionné les sirènes du bateau, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	04 h 15	En Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction de bateaux de pêche libanais pendant deux minutes.
	04 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 204 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 01	Au large de Ras-Naqoura, des soldats d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 333 mètres environ; ils se sont servis de porte-voix pour lancer des avertissements en hébreu, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 16	En Palestine occupée, en face de Ras Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant trois minutes.
	05 h 19	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes.
15 août	18 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
18 août	18 h 19	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
19 août	01 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres environ et y restant pendant 10 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
21 août	12 h 42	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p> <p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>
22 août	05 h 55	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>
25 août	07 h 06	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 295 mètres environ et y restant pendant 39 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>
	08 h 05	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 295 mètres environ et y restant pendant 35 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>
	08 h 18	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 295 mètres environ et y restant pendant 22 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>
26 août	03 h 50	<p>Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 205 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 3 h 55, elle a violé la frontière de nouveau, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. Elle a braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises et a actionné les sirènes d'alarme, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 4 h 09, elle a violé la frontière de nouveau, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 480 mètres environ et a largué deux charges explosives dans les eaux territoriales libanaises, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.</p>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	04 h 10	Au large de Ras-Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales de la Palestine occupée, des soldats d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont alerté deux bateaux de pêche libanais à l'aide d'un porte-voix et d'un projecteur et ont tiré trois salves dans leur direction au-dessus des eaux territoriales libanaises.
31 août	18 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

### Violations de l'espace aérien en août 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> août	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Rmeïch.
	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Jbeïl et le Kesrouan, avant de repartir à 14 h 30 au large de Naqoura.
	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 12 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	16 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 10 au-dessus de Naqoura.
2 août	12 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	14 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Metn, Baabda, Beyrouth et le Hermel, avant de repartir à 23 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	22 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
3 août	17 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus de Yaroun.
4 août	07 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 22 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 19 heures au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au-dessus de Rmeïch.
	21 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 45 au-dessus de Rmeïch.
5 août	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir le lendemain à 0 h 20 au-dessus de Naqoura.
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 0 h 10 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila, Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au-dessus de Rmeïch.
	23 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 1 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
6 août	02 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 10 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 21 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
8 août	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Zahlé et le Sud, avant de repartir à 22 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au-dessus d'Alma el-Chaab.
9 août	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	20 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 45 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 août	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Il a survolé Baalbek, le Hermel, Zahlé et la Bekaa ouest, avant de repartir à 20 h 55 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 16 heures au-dessus d'Aïtaroun.
	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, Aley, Baabda et le Metn, avant de repartir à 13 h 25 au-dessus de Naqoura.
	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 55 au large de Naqoura.
	12 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud, le Metn, Rayak et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 5 h 10 au-dessus de Naqoura.
11 août	05 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et la Bekaa ouest, avant de repartir à 10 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	07 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Rayak, Baalbek, Zahlé et le Hermel, avant de repartir à 17 heures au-dessus de Rmeïch.
	10 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir à 14 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
	11 h 40	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 50 au large de Naqoura.
	14 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 18 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	15 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 20 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
	19 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus de Rmeïch.
12 août	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	15 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
13 août	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 18 h 15 au-dessus de Naqoura.
14 août	13 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	16 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 17 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	18 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 15 au-dessus de Rmeïch.
15 août	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	19 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 23 h 40 au-dessus de Rmeïch.
16 août	06 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 17 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	13 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le Sud, avant de repartir à 23 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
17 août	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Zahlé, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	08 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 15 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	14 h 50	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 55 au large de Naqoura.
18 août	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, la Bekaa ouest, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 23 h 5 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	07 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 13 heures au-dessus de Kfar Kila.
19 août	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 12 h 40 au-dessus de Rmeïch.
	12 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 20 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 17 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	23 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 30 au-dessus de Naqoura.
20 août	01 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Chouf, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Chouf, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 20 heures au-dessus de Kfar Kila.
21 août	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 22 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
22 août	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 9 h 25 au-dessus de Rmeïch.
	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 18 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	12 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 h 15 au-dessus de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	12 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 20 au large de Naqoura.
	18 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 6 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	20 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud, Baalbek, Bcharré et Jbeïl, avant de repartir le lendemain à 3 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
23 août	12 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth, la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	15 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	18 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus de Rmeïch.
24 août	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 14 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Jbeïl, Chekka et le Sud, avant de repartir à 18 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 15 h 10 au-dessus de Rmeïch.
25 août	13 h 55	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 10 au large de Naqoura.
26 août	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 9 h 15 au-dessus de Naqoura.
29 août	09 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
30 août	08 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 9 h 15 au-dessus de Naqoura.

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	21 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 10 au-dessus de Naqoura.
31 août	13 h 50	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
	14 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 18 h 10 au-dessus de Kfar Kila.
	18 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 1 h 55 au-dessus de Rmeïch.
	22 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Rmeïch.

---